



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du  
JEUDI 7 FÉVRIER 2019 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

**OBJET : D9 - Utilisation de la salle de sport du Centre d'Incendie et de Secours de Saint-Jean-d'Angély par la Police municipale – Convention avec le SDIS 17**

**Date de convocation : ..... 1<sup>er</sup> février 2019**

**Nombre de conseillers en exercice : ..... 29**

**Nombre de présents ..... 21**

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Jean-Louis BORDESSOULES, Patrice BOUCHET, Annabel TARIN, Gaëlle TANGUY, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Michel JARNOUX, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, formant la majorité des membres en exercice.

**Représentés : ..... 5**

|                  |                 |                             |
|------------------|-----------------|-----------------------------|
| Médéric DIRAISON | donne pouvoir à | Matthieu GUIHO              |
| Anthony MORIN    | donne pouvoir à | Mme la Maire                |
| Jean MOUTARDE    | donne pouvoir à | Cyril CHAPPET               |
| Antoine BORDAS   | donne pouvoir à | Michel JARNOUX              |
| Henoch CHAUVREAU | donne pouvoir à | Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX |

**Excusés : ..... 3**

Jacques COCQUEREZ  
Henriette DIADIO-DASYLVA  
Sylvie FORGEARD-GRIGNON

**Présidente de séance : Françoise MESNARD**

**Secrétaire de séance : Marylène JAUNEAU**

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

Hôtel-de-Ville - BP 10082  
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex  
Tél. : 05 46 59 56 56  
Fax : 05 46 32 29 54  
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20190207-  
2019\_02\_D9-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 8 février 2019  
Affiché le 8 février 2019

## N° 9 - Utilisation de la salle de sport du Centre d'Incendie et de Secours de Saint-Jean-d'Angély par la Police municipale - Convention avec le SDIS 17

**Rapporteur : Mme Marylène Jauneau**

En raison de leurs conditions de travail, de leurs compétences et de la nature de leurs missions, les agents du service de la Police municipale se doivent de posséder une bonne condition physique.

A cet effet, il est envisagé qu'ils puissent s'entraîner physiquement et utiliser les équipements de la salle de sport du Centre d'Incendie et de Secours de Saint-Jean-d'Angély, à l'instar des effectifs de la Gendarmerie nationale.

Les entraînements auront lieu une fois par semaine, et seront d'une durée maximale de deux heures. Ils s'effectueront par roulement, en fonction des effectifs présents.

Les modalités relatives à l'utilisation de cette salle sont définies dans la convention ci-jointe. Sous réserve de les respecter, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le projet de convention ci-joint à intervenir avec le SDIS 17 ;
- d'autoriser Mme la Maire à la signer.

**Le Conseil municipal**, après délibération,  
**ADOpte** les propositions de Mme le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (26).

**Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20190207-  
2019\_02\_D9-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 8 février 2019  
Affiché le 8 février 2019

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.